



RETRAITE

Pilules amères !

Après la fureur médiatique des élections présidentielle et législatives, doit venir le temps du réveil des consciences ! Plus près de nous, « si l'hôpital public doit sortir du coma », le traitement du « malade » ne doit pas aboutir à son décès. Pour **SUD Santé Solidaires**, il n'y a pas de fatalité ! et les remèdes ne doivent pas être pire que « le mal ».

Les vieilles recettes ont toujours le plus de succès. C'est l'histoire des contre-feux : « tout va mal ! » « c'est la faillite ! ».

Le remède est tout trouvé : ...va falloir se serrer la ceinture, fini les régimes spéciaux, un fonctionnaire sur deux non remplacé, bientôt les forfaits pour les soins et l'accélération des remboursements à la pelle ! Le constat est clair et les efforts seront essentiellement pour les « petits et moyens revenus, les ménages, les salariés et les retraités. Sans oublier les malades. »

Depuis le gouvernement Balladur en 1993, le régime des retraites a fait l'objet d'attaques répétées. Cette casse organisée s'est poursuivie avec Raffarin en 2003, et Fillon aujourd'hui.

Le principe de l'allongement des annuités pour pouvoir prétendre au paiement de la pension est un projet que le gouvernement, soutenu par la CFDT, s'efforce à mettre non seulement en œuvre pour le public et le privé mais aussi pour les régimes spéciaux. La communication consiste à opposer les salariés du public et du privé et à présenter les fonctionnaires comme des privilégiés exceptés les députés et les sénateurs.

Maryse... Aide soignante est venue nous voir pour faire une estimation de sa future retraite : environ 750 € par mois (le seuil de pauvreté se situe à 784 euros), pour une vie professionnelle bien remplie, c'est du luxe !

SUD Santé refuse que les fonctionnaires et généralement l'ensemble des retraités modestes deviennent les boucs émissaires d'une politique visant à réduire les droits sociaux et à leur faire perdre du pouvoir d'achat, pour le bénéfice des plus nantis.



FINANCEMENT / FRANCHISE / TVA SOCIALE

Le trou de la sécurité sociale ! Véritable tarte à la crème de nos gouvernements lorsqu'on veut réduire encore l'offre de soins.

La sécurité sociale manque de recettes à cause des allègements de charges aux entreprises et de la non cotisation des stock-options qui permettraient de rendre l'assurance maladie bénéficiaire !

Pourquoi alors laisser un déficit ? Tout simplement pour pouvoir continuer les plans d'économie, pour, au final, supprimer toujours un peu plus le principe de solidarité au profit des assurances privées individuelles.

La T2A (tarification à l'activité) qui passe à 100% du budget en 2008 va contraindre l'AP-HP à baisser ses coûts de 250 Millions d'euro ! Soit l'équivalent, pour une année, du plan d'économie que nous avons subi pendant 5 ans ! C'est encore plus de 4000 emplois qui vont disparaître dans nos hôpitaux si nous les laissons faire. !

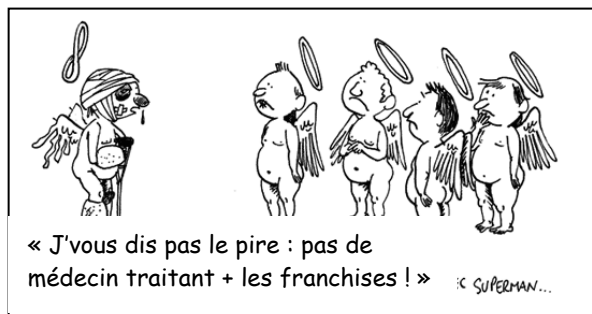
Ce gouvernement a mis en place cette année les franchises qui s'ajoutent aux forfaits hospitaliers et aux remboursements précédents des dernières années. Politique de remboursement des médicaments dont certains étaient efficaces, forfait hospitalier à 16 €, 1€ pour tous les actes médicaux et forfait de 18€ pour les actes supérieurs à 91€, et, dans le même temps le gouvernement a organisé un cadeau fiscal d'environ 13 milliards d'euros en faveur des catégories les plus aisées de la population.

Le gouvernement veut privatiser les soins et supprimer ce qui a été mis en place en 1945 c'est-à-dire l'accès aux soins pour tous. SUD estime que la sécurité sociale doit garder son rôle plein et entier : la franchise, le forfait hospitalier et les remboursements doivent être abrogés.

Pire, le gouvernement veut supprimer toutes les taxes patronales pour les ajouter à la TVA (aujourd'hui à 19.6%) pour que celle-ci atteignent 24.6%. Le consommateur, c'est-à-dire nous tous seront amenés à payer pour financer la sécurité sociale. Le gouvernement appelle cela la TVA sociale. Si cette mesure s'applique, il en va du principe de la Sécu car la répartition sera totalement injuste.

Revendications SUD :

- Abrogation des franchises, des remboursements, et des forfaits hospitaliers
- Annulation des exonérations patronales
- Pas d'augmentation de TVA
- Arrêt des plans d'économies
- Hausse des salaires de 300€ pour tous
- Arrêt de la mise en place des pôles et de la T2A



FONCTION PUBLIQUE

La volonté du président de la République est de casser la fonction publique, grâce à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)

Lors de son discours nantais, Nicolas Sarkozy a exprimé la volonté de casser les statuts de la fonction publique, de recruter en CDI et par entretien professionnel, d'individualiser la carrière et de rémunérer les fonctionnaires au mérite individuel, en fonction de leur performance...

RECRUTEMENT

Au nom de la souplesse et de la liberté de gestion des responsables administratifs, il y a une réelle volonté de « liquider » la situation statutaire des agents publics. En premier lieu, le libre recrutement par contrat d'agent non-titulaire dans la fonction publique permettra de ne pas soumettre ces personnels à un recrutement par concours.

L'objectif de ces réformes est bien évidemment d'amoindrir la qualité du service public et de libérer ainsi de l'espace pour les services payants, permettant par la suite de pouvoir privatiser tout ou partie des missions de la fonction publique.

A l'AP-HP : UNE PRECARITE INSTITUTIONALISEE

Le Contrat Aidé à l'Emploi (CAE) est rémunéré 800 € (rappel le seuil de pauvreté se situe à 784 €). Le personnel concerné sont des jeunes sans formation initiale et des personnes de 50 ans et + qui servent de caution à des emplois « kleenex ».

Là encore, il y a de la part de l'AP-HP, un détournement de l'objectif initial, car on constate :

- ✓ Une utilisation de plus en plus massive de CDD et de CAE.
- ✓ Aux remplacements sur des postes vacants par des emplois précaires.
- ✓ Quand le personnel titulaire arrive à former ces salariés précaires, leur contrat arrive à son terme.
- ✓ Le non renouvellement des contrats de certains salariés, alors que dans le même temps, d'autres sont conclus tout au long de l'année.
- ✓ Cette procédure conduit à l'exploitation par l'institution de cette catégorie de personnel.



UNE INTEGRATION DES PROFESSIONNELS DES PLUS DIFFICILES

Les nouveaux recrutés ont toutes les peines à trouver leur place au sein de leurs services. Ils sont principalement utilisés pour combler les trous, sans que les établissements ne se préoccupent de leurs projets professionnels. Ce qui entraîne un turn-over très important, une démotivation grandissante et conduit à un épuisement professionnel.

A l'occasion du recrutement, les directions n'hésitent pas à faire des promesses aux candidats et reviennent sur celles-ci, un fois l'embauche effectuée.

C'est aussi le cas des agents issus des promotions professionnelles qui ne servent pour les établissements que de main d'œuvre bon marché et doivent passer par des postes fléchés dans certains établissements pour continuer à y exercer leur profession !!!

REMUNERATION

Dans le cadre d'un recrutement par contrat, l'employeur public pourra rémunérer l'agent dans la limite du budget disponible, comme il l'entendra et fixer librement ses obligations de service sans être tenu par aucun cadre réglementaire. Pour les fonctionnaires, le président de la République a souhaité des personnels moins nombreux mais mieux payés. Pour lui, cela signifie qu'une minorité pourrait voir sa rémunération augmentée. Il y a donc bien là une réelle volonté d'introduire un maximum de rémunération au mérite.

Pour 90% des personnels, la rémunération resterait une rémunération de base, et pour une minorité une partie du traitement serait versée sous forme de prime au mérite. Celle-ci serait évaluée lors de l'entretien professionnel obligatoire (remplacement du système de notation actuel) conduit par le supérieur hiérarchique et portant sur l'évaluation des résultats obtenus.

Dans ce contexte idéologique et budgétaire, ce seront toujours les mêmes qui profiteront des augmentations et seront ainsi mieux payés. Pour la grande majorité, le traitement restera stable et la perte de pouvoir d'achat ne fera que s'accroître. Les grilles indiciaires, et donc la rémunération, équivalentes sont pourtant un gage de la neutralité des fonctionnaires ;

A l'AP-HP, avec la mise en place des pôles et la délégation de gestion, une partie de la prime semestrielle a été déléguée aux chefs de pôles. Les critères de répartition sont souvent obscurs et à la tête du client !

GESTION

Des meilleures passerelles entre les trois Fonctions Publiques :

Pour **Sud Santé Solidaire**, il faut effectivement améliorer les possibilités de passage entre les différents versants de la Fonction publique, sans que cela entraîne une mobilité subie. En effet, il faut se rappeler les déclarations d'André SANTINI Secrétaire d'Etat « ne comprenant pas, que l'Etat ne puisse pas disposer de ses agents comme il le souhaite ». Il est à craindre que les agents d'un service supprimé seront d'office mutés vers n'importe quels autres services, de n'importe quelle administration.

Il s'agit en fait d'établir un système qui permette de gérer la pénurie d'effectifs et de diminuer encore plus les crédits alloués au fonctionnement d'un véritable service public.

Moins d'Etat, plus de précarité et encore plus de flexibilité la logique libérale continue.

Nous devons exiger une autre politique, basée sur un meilleur service public, sur l'arrêt des suppressions d'emplois, sur une augmentation du pouvoir d'achat et sur l'amélioration des conditions de vie au travail.



POUVOIR D'ACHAT / EMPLOIS

Le pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique n'a cessé de se détériorer ces dernières années. 2007 aura été « une année blanche » sans aucune négociation salariale malgré les demandes unanimes des huit organisations syndicales de la Fonction publique.

Le protocole d'accord Fonction Publique hospitalière, signé par la CFDT et FO n'a donné que quelques points d'indices aux agents de la catégorie C dont le salaire était au niveau du SMIC jusqu'au 4^{ème} échelon !

Aucune revalorisation pour la catégorie B (infirmiers, médico-techniques, rééducateurs) qui débutent légèrement au dessus du SMIC.

Il y a 20 ans, les salaires de la Fonction Publique étaient 20 % au dessus du SMIC !

Une étude de l'Insee, publiée en juillet 2007, démontre que les agents de la Fonction Publique ont perçu 0,9% de moins en 2005 qu'en 2004. Cette étude confirme notre analyse sur la perte de plus de 6% de pouvoir d'achat depuis 2000. Le gouvernement refuse d'ouvrir des négociations salariales et a pour seule réponse le "travailler plus pour gagner plus". Or, dans le public l'heure supplémentaire est moins payée que l'heure normale. SUD santé et l'Union Syndicale Solidaires revendiquent l'ouverture immédiate de négociations salariales !

C'est pour ces raisons que lors des élections des 22 et 23 octobre 2007 vous devez réagir, En votant pour les candidates et candidats Sud Santé Solidaire qui travaillent à vos côtés et rencontrent comme vous les problèmes liés à notre exercice professionnel.

Mais bien plus, pour ces élections, faites le choix de représentants qui défendent vos intérêts sans compromission, avec conviction et sans rigidité !

Les 22 et 23 Octobre 2007 Votez SUD santé

